



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisaboïs, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Péret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaut à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/37

Objet : Activités à destination des seniors véliziens - Convention de partenariat avec la Mutualité Française d'Île-de-France pour l'action intitulée "À l'écoute de soi".

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : activités à destination des séniors véliziens - Convention de partenariat avec la Mutualité Française d'Île-de-France pour l'action intitulée "À l'écoute de soi".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay organise chaque année des activités dans le cadre de son engagement envers la santé et le bien-être de ses séniors,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite s'associer à la Mutualité Française d'Île-de-France, acteur de terrain dans le domaine de la santé publique, pour proposer l'action « À l'écoute de soi », s'inscrivant dans le programme de prévention de la Mutualité Française Île-de-France,

CONSIDÉRANT que l'action « À l'écoute de soi » est un atelier collectif auquel les séniors participent, où différents thèmes sont abordés pour aider les participants à développer des compétences personnelles et relationnelles pour favoriser le bien-vieillir,

CONSIDÉRANT qu'il est prévu d'organiser deux sessions de cet atelier aux dates suivantes :

- Session 1 : le 18 novembre 2024, de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00 à l'Espace Edouard Tarron, 5 avenue du capitaine Tarron, 78140 Vélizy Villacoublay ;
- Session 2 : le 25 novembre 2024, de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00 à l'Espace Edouard Tarron, 5 avenue du capitaine Tarron, 78140 Vélizy Villacoublay,

CONSIDÉRANT que le projet de convention de partenariat relatif à cette action prévoit notamment que la Mutualité Française d'Île-de-France s'engage à piloter et coordonner l'action en collaboration avec la Commune, tout en assurant le financement du programme,

ENTENDU l'exposé de Madame Michèle Menez, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Mutualité Française d'Île-de-France pour l'action « À l'écoute de soi », annexée à la présente délibération.

Délibération n° 2024-06-26/37

Objet : activités à destination des séniors véliziens - Convention de partenariat avec la Mutualité Française d'Île-de-France pour l'action intitulée "À l'écoute de soi".

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024